

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
PROCES VERBAL**

ORDRE DU JOUR :

1. **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2. **ELECTION DU MAIRE**
3. **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**
4. **ELECTION DES ADJOINTS**
5. **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Nombre de Conseillers en fonction : **15**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOLAY

Nombre de Conseillers présents : **15**

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames KARMANN Sylvie, MULLER Alexandre, LEVERD Mathilde, FLAMENT Gregory, ROYUELA-STOCK Anne-Isabelle, HERARD Patrick, ORMEO Aurélie, PICAT Jean-Marc, SCHORP Karine, DANY Robin, ZIMMER Camille, BOUCARD Alexandra, BOVI Pascal, RIEDINGER Dominique.

Secrétaire de séance : PICAT Jean-Marc

**D 2026-7
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame RIEDINGER Dominique, doyenne d'âge, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

- Patrick BOLAY
- Sylvie KARMANN
- Alexandre MULLER
- Mathilde LEVERD
- Gregory FLAMENT
- Anne-Isabelle ROYUELA – STOCK
- Patrick HERARD
- Aurélie ORMEO
- Jean-Marc PICAT
- Karine SCHORP
- Dany ROBIN
- Camille ZIMMER
- Alexandra BOUCARD
- Pascal BOVI
- Dominique RIEDINGER

Le conseil a choisi pour secrétaire M. PICAT Jean-Marc.

D2026-8



ELECTION DU MAIRE

La présidente, Madame RIEDINGER Dominique, doyenne d'âge, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	14

Majorité absolue : **8**

Monsieur Patrick BOLAY a obtenu : 11 voix

Madame Alexandra BOUCARD a obtenu : 3 voix

Monsieur Patrick BOLAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

D2026-9

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, à la création de 3 postes d'Adjoints au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.

D2026-10

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur BOLAY Patrick, élu Maire, à l'élection des Adjoints.

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION DES ADJOINTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître :	0



Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

15

Majorité absolue : **8**

Monsieur MULLER Alexandre, Madame LEVERD Mathilde, Monsieur HERARD Patrick
ont obtenu : 12 Voix

Madame BOUCARD Alexandra, Monsieur BOVI Pascal, Madame RIEDINGER Dominique
ont obtenu : 3 Voix

Monsieur MULLER Alexandre, Madame LEVERD Mathilde, Monsieur HERARD Patrick
ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire.

Le Maire a déclaré Monsieur MULLER Alexandre, Madame LEVERD Mathilde, Monsieur
HERARD Patrick installés en qualité d'adjoints.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL par Monsieur le Maire aux Conseillers
Municipaux.

La séance est close à 20 heures 15.

